

Communication N° 15 - 2011 au Conseil communal

Séance du 22 juin 2011

Prise en charge financière par la Commune des abonnements de bus au bénéfice des élèves et jeunes pulliérans en formation

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Depuis l'entrée en vigueur d'EtatCom en 2004, la totalité des frais de transports scolaires incombe désormais aux communes.

Depuis lors, le thème de la prise en charge financière de ces transports par les communes revient très régulièrement dans la presse et dans les débats des différents Conseils communaux de la région.

En 2009, des communes de la région lausannoise, telles notamment Lausanne et Epalinges, ont d'ailleurs mis en place des trains de mesures visant à offrir la gratuité des transports publics à tous les enfants de la 3^{ème} à la 9^{ème} année habitant à plus d'un kilomètre de leur école ainsi qu'un abonnement annuel à moitié prix pour tous les jeunes lausannois de 11 à 20 ans.

Plus récemment, Paudex nous informait également de sa volonté de proposer une participation financière communale partielle aux frais de transports pour ses jeunes en formation.

Dès lors, prenant acte de ces initiatives et également de demandes plus pressantes de parents, la Municipalité a mené une réflexion qui l'a convaincue de se déterminer en

faveur d'une prise en charge financière supplémentaire par la Commune des abonnements de bus au bénéfice des élèves et jeunes pulliérans en formation selon les principes et critères suivants :

- **Gratuité des transports publics** : Prise en charge financière à 100% par la commune des coûts liés à l'achat d'un abonnement juniors Mobilis 2 zones pour tous les jeunes pulliérans scolarisés à l'école publique obligatoire dès la 3^{ème} année et habitant à 1 kilomètre et plus du bâtiment scolaire qu'ils fréquentent principalement ;
- **Abonnement annuel à moitié prix** : Les enfants ou jeunes scolarisés hors établissements publics ou en formation âgés de 11 à 20 ans habitant à plus d'1 km de leur lieu de formation et dont le total des revenus annuels bruts des parents est égal ou inférieur à CHF 95'000.00, pourraient bénéficier d'un bon de réduction de 50% sur l'abonnement annuel Mobilis, zones 11 et 12.

Cette solution permettrait notamment de :

- Répondre à l'attente des usagers et des familles ;
- De tendre vers une solution d'harmonisation et minimiser les disparités de l'offre dans la région lausannoise ;
- D'inciter les usagers à utiliser les transports publics ;
- De soutenir tout projet allant dans le sens des initiatives communales en matière de mobilité douce ;
- De cibler la prestation pour les familles à bas et moyens revenus qui sont ceux qui en auraient le plus besoin financièrement.

Les coûts de cette opération et les charges qui en résulteraient pour le budget communal de Pully, seraient calculés sur la base du nombre d'abonnements octroyés et seraient partiellement remboursés dans le cadre de la péréquation intercommunale.

En effet, les coûts de transport concernant les enfants scolarisés dans les écoles publiques sont pris en compte dans les couches thématiques de la péréquation et sont donc remboursables à hauteur de 67% environ.

Dès lors, le coût total de l'ensemble de l'opération pourraient donc être évalué à :

- | | |
|---|----------------------|
| • Abonnement gratuit pour enfants dès la 3 ^{ème} année | CHF 23'400.00 |
| • Bon de réduction 50% pour les jeunes de 11 à 20 ans | CHF 65'000.00 |
| Total de l'opération, remb. péréquation incluse, env. | CHF 90'000.00 |

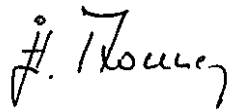
Ces charges seront proposées dans le cadre du budget communal 2012.

Si celles-ci sont acceptées par le Conseil en décembre 2011, ces mesures pourraient être appliquées dès la rentrée scolaire 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thonney

C. Martin

Pully, le 22 juin 2011